

**Une Généalogie
de la Famille
*Frottier Tizon de La Rochette***

(15794784)

La famille *Tizon*¹ est une des plus anciennes et des plus illustres de l'*Angoumois*.

"Vieille race, disait Mgr *Cousseau*, ancien évêque d'*Angoulême*, qui selon les traditions du pays s'était illustrée en chassant de l'*Aquitaine* le reste des *Sarrasins* vaincus par *Charles Martel*"².

En 1149, l'un des plus célèbres membres de cette famille, *Hugues II Tizon*, montait sur le siège épiscopal d'*Angoulême*. Il était né à *La Rochefoucauld* de *Pierre* et d'*Edouarde*³. Nous trouvons d'autres membres de cette famille dans le clergé d'*Angoulême* au Moyen-Age⁴, sans oublier une abbesse de l'abbaye de *Saint-Ausone*, *Hysabellis Tyso*, morte en mars 1312⁵.

Dans le *Poitou*, nous connaissons aussi la branche des *Tison de Cramaud*, dont les plus illustres représentants sont:

1.- *Pierre Tison de Cramaud* qui se distingua à la bataille de *Poitiers* (29 septembre 1356) où le roi *Jean* fut fait prisonnier par les *Anglais*. Ce *Pierre Tison de Cramaud* y portait en qualité d'enseigne la bannière ou penon du seigneur Vicomte de *Rochechouart*, son, suzerain, qui y fut tué.

2.- *Simon*, frère du précédent, qui fut archevêque de *Reims*, cardinal, administrateur de l'Evêché de *Poitiers*, où il mourut en 1429. C'est lui qui à la IXe session du Concile de *Pise*, en 1409, lut le décret de soustraction d'obéissance à *Benoît XIII* qui fut considéré comme antipape. Ce Cardinal *Simon Tison de Cramaud*, conseiller des papes et des rois, fut un des grands hommes de son siècle et hérita cet éloge de *Bossuet*:

"Cramaudum omnes testantur fuisse sui œvi virum maximum et eum cujus opéra erant eximia, in gerendis et extricandis rébus arduis; is decretorum doctor famosissimus, subtilis ingenio, clarusque eloquentia"⁶.

Cette famille, nous dit *François Vigier de la Pile*⁷, descendait de:

"*Hélie Tison*, chevalier du temps de la reine *Isabelle*, comtesse d'*Angoumois*, qui avait épousé *Dauphine de la Monoye*, dame d'*Argence*, dans le XIIIe siècle".

François Vigier de la Pile nous fait connaître pour la fin du XVIIe siècle le nom de deux *Tison*: *Cybard Tison*, conseiller de la maison commune d'*Angoulême* de 1574 à 1589, année de sa mort, et son frère *Benoît Tison*, fils de *Charles Tison*. *François de Corlieu* nous cite pareillement ces deux *Tison*⁸.

Ce *Cybard Tison* était qualifié, sur les registres, chevalier, seigneur d'*Argence*. *François Vigier de la Pile* déclare même avoir vu une saisie verbale datée du 1er juin 1571 qui commençait ainsi:

¹ Nous écrivons *Tizon* avec un z et non un s, pour nous conformer à notre manuscrit. D'ailleurs on trouve autrefois dans les divers documents les deux orthographes.

² Mgr *Cousseau*, Discours pour le service funèbre et la nouvelle déposition des os d'*Hugues Tison*, évêque d'*Angoulême* de 1149 à 1159. — 13 Mars 1862, dans Œuvres historiques et archéologique de Mgr *Cousseau* édition *Hiou, Angoulême* 1892, tome III, page 127

³ Gallia Christiana, tome II, col. 986.1005. — Engolimenses Episcopi, auctore Gabriele Carlonio Engolismensi, édition *Tricoire*, n. 34. — *François Vigier de la Pile* (Edition *Michon*, p. LXXXIII) dit que sa mère s'appelait *Boarde*.

⁴ *J. Nanglard*, Pouillé historique du diocèse d'*Angoulême* tome 1er, pp. 50, 78, 120, 141, 174, 177, 195, 198.

⁵ Ibid, p. 586.

⁶ *Duléry. Rochechouart. Histoire, Légendes, Archéologie. Limoges* 1855. En appendice.

⁷ Histoire de l'*Angoumois*, édition *Michon*, pp. CXXXVI-CXXXVII.

⁸ Recueil en forme d'histoire, édition *Michon*, p. 50, et: Des noms et ordre des maires, échevins et conseillers de la maison commune d'*Angoulême*, par *Samson*, édition *Michon*, pp. 122-126

"Je *Cybard Tizon*, gouverneur d'*Angoumois* et sieur d'*Argence* et de *Fissac*"⁹.

Quand on parle de la famille *Tizon*, on pense tout de suite à la branche des *Tizon* d'*Argence*. De fait, on les voit dans toutes les luttes importantes, auxquelles prit part la noblesse de notre pays: Croisades, guerres contre les *Sarrazins*, guerre de Cent Ans, guerre de Religion du XVII^e siècle, où ils restèrent toujours du côté des Catholiques. Ils possédaient le fief d'*Argence* depuis plusieurs siècles et ils avaient possédé autrefois, durant tout le Moyen-Age, le château féodal de *Dirac*¹⁰.

Mais cette branche des *Tizon* d'*Argence* a donné naissance à d'autres branches, parmi lesquelles il faut citer celle des *Frottier Tizon* de La Rochette.

Nous connaissons à ce sujet les renseignements fournis par *François Vigier* de la *Pile*. Voici ce qu'il nous dit à propos du fief de La Rochette:

"Ce fief a été possédé très longtemps par une branche des anciens *Tizon*, qui portaient le nom de cette paroisse; une fille s'en étant trouvée seule propriétaire, épousa un *Frottier* qui joignit son nom à celui de son épouse. Le dernier possesseur s'est trouvé sans enfants, sa terre saisie réellement et ses dettes montant à 60,000 livres, il l'a cédée pour 40,000 livres à *Alexandre* de *Paris*; il a obtenu par ce moyen un tiers de remise de ses créanciers qui ont évité la perte que leur auraient causée les frais d'un décret et les longueurs pour y parvenir"¹¹.

La généalogie de ces *Frottier Tizon* de La Rochette que nous publions, n'est en somme qu'une explication de ces quelques lignes de l'auteur de l'*Histoire de l'Angoumois* et présente ainsi un grand intérêt. Nous pourrions connaître par ce document et comment le nom de *Tizon* est passé aux *Frottier* de La Rochette et aussi l'histoire de ce fief de La Rochette et des familles qui l'habitèrent pendant deux siècles, ainsi que leurs alliances.

Le manuscrit qui m'a été prêté par une famille originaire de la contrée est une longue feuille écrite entièrement des deux côtés et mesurant 39 centimètres sur 23. On verra à la fin du document dans quelles circonstances, pour qui et dans quel but cette généalogie a été délivrée.



**Généalogie de Me^{rs} *Frottier Tizon*
Seig^{rs} de La Rochette et autres places
et l'année de l'établissement^t du prem^r *Frottier***

1^r CONTRAC DU 14 FEV 1579 (note marginale)

Jean Frottier Ecuy^r S^r de *Cussay* De La Maison et Château De La *Messelière*¹² en Mil Cinq Cent soixante et dixneuf le quatorze de février passa contrac de Mariage avec dam^{lle} *Anne Tizon* fille Legitime De *Rocq Tizon* Ecuy^r Sg^r de la *Rochette*, Enseigne des gardes du Roy sous la charge du S^r *Declermont* d'*Antragues* Capitaine Du château de *Cognac* Me^{trc} des Eaux et forêts d'*Angoumois*... et de fûe dam^{lle} *Margueritte* De La *Renauldye*. Comme le Dit *Rocq Tizon* n'avoit que deux filles,

⁹ Histoire de l'*Angoumois*, p. CXXXVII

¹⁰ *Argence*, commune de *Champniers*, 2^e canton d'*Angoulême*. — *Dirac*, commune, du 1^{er} canton d'*Angoulême*.

¹¹ Histoire de l'*Angoumois*, p. CXLVI. - La *Rochette*, commune du canton de La *Rocheffoucauld*.

¹² Les *Frottier* sont une des vieilles familles du *Poitou*. Nous ne pouvons songer ici à en donner une histoire complète. Cela nous entraînerait trop loin et trop en dehors de notre histoire de la *Charente*. Notons du moins, en ce qui concerne la *Charente*, que nous voyons des *Frottier* — et ces *Frottier* de la *Messelière* — au château d'*Empuré* (aujourd'hui commune du canton de *Villefagnan*, arrondissement de *Ruffec*). Voici dans quelles circonstances: *Guy Frottier*, seigneur de *Chamousseau*, La *Messelière*, le *Fougère*, les *Goupillières*, etc., avait épousé d^{lle} *Jeanne* de *Maillé*, fille de *Jacques*, seigneur d'*Empuré*, et de *Marie Taveau*. Le 5 janvier 1466, se voyant sans enfants, ils firent donation de leurs biens à *Prégent Frottier*, leur cousin, et après sa mort à *François*, son fils. *Guy* mourut en 1484. Son neveu *Geoffroy* de la *Messelière* fit casser le testament. (*A. Favraud*, Notes rétrospectives sur *Ruffec* et ses environs. *Ruffec*, 1898, p. 189.)

Bien que dans les *Deux-Sèvres*, vu son importance, nous croyons devoir signaler aussi la fameuse tour de *Melzéard*, si riche en légendes, qui fut, construite en 1419, par *Pierre Frottier*, grand écuyer de France, le sauveur du jeune dauphin *Charles* en 1418 en face de la fureur des *Bourguignons*, (*Beauchet-Filleau*. De *Ruffec* à *Niort*. *Ruffec* 1885, p. 72.)

sans enfans mâles, il exigea que Mrs *Frottier* et d'*Argence d'Angoulesme* qui les épousèrent feroient porter aux enfans qui naitroient de leur mariage, le conon de *Frottier Tizon*, ensemble les armoiries des deux familles écartelées. Toutes lesquelles choses furent stipulées et acceptées dans le dit contrac par les parties. Fait au lieu noble de la *Rochette* et reçu par *Fontaneau* not^{er} Royal le jour et an que dessus.

2 CONTRAC DU 26 AVRIL 1614 (note marginale)

Du susdit mariage vint *Rocq Frottier Tizon*¹³, Ecuyl^r Seig^r de la *Rochette* qui contracta Mariage le 26 avril 1614 avec dam^{lle} *Léonarde* L'aine fille légitime de M^{re} *Clément Laisné* Sg^r de *Rohecoural* et de dam^{lle} *Elisabeth Tabois* son épouse. Fait et passé en la ville d'*Angoulême* par Guyot no^{re} et tabellion Royal.

3 CONTRAC DU 4 MAY 1642 (note marginale)

De ce mariage vint *Clément Frottier Tizon* Ecuyl^r de *Villars*, La *Rochette* et autres places, qui contracta mariage avec dam^{lle} *Antoinette Catrix* fille légitime de *Henry Catrix* Ecuyl^r Seig^r de *Flaville* et de dam^{lle} *Jeanne Courauld*. Fait et passé en la ville d'Ang^{me} le 4 may 1642 par *Dumergue* no^{re} Royal héréditaire.

De ce mariage sont venus *Rocq Frottier Tizon* Ecuyl^r seig^r de la *Rochette*, *Gaspard Frottier Tizon* Ecuyl^r chevalier de la *Rochette*, *François Frottier* Ecuyl^r s^r d'*Ebarqueville*, mort à *Perpignan* Capitaine au bataillon de *Bailly* maréchal du Régim^t de la marine.

4 CONTRACT DU 16 Aoust 1666 (note marginale)

Le susdit *Roch* passa Contrac de Mariage avec dam^{lle} *Marie Anne Chénel* fille légitime de *Josias Chénel*, chevalier Seig^r de *Château Chénel*, *Chazotte*, *Escoyeux* et autres places et de dam^{lle} *Marie Depoullignac*. Fait et passé au *Château Chénel* le 16 aoust 1666 par *Gabeloteau* no^{re} Royal héréditaire.

5 CONTRAC DU 4 AVRIL 1702 (note marginale).

De ce mariage vint *Clément Frottier Tizon* Ecuyl^r Seig^r de la *Rochette* qui contracta mariage avec dam^{lle} *Magd^{me} Rouisselet*¹⁴ fille légitime de deffunt M^r *Rouisselet* conseiller du Roy Lieutenant général criminel en la Sénéchaussée de *Xaintonges* au Siège Royal de la ville de S^t-*Jean d'Angély* et de dame *Marie Giron* demeurants en la ville de *Xaintes*. Fait et passé au Logis du S^r *Rouisselet*, le 4 ayрил 1702 par *Bouhier* no^{re} royal héréditaire.

¹³ Nous avons une confirmation de la possession du fief de La *Rochette* par ce *Rocq Frottier Tizon*, dans l'Etat des fiefs relevant du duché d'*Angoulême* dressé par les officiers du domaine d'*Angoulême* le 4 septembre 1651: "La *Rochette*, *Villars*, *Tournebonore* (ou *Tournebourre*) et autres fiefs et exploits, la *Braconne*, sont possédés par *Rocq Frotier Tizon*, seigneur de la *Rochette*, et sont mouvants de S. M. à hommage lige au devoir d'une commission a huit sergents de Monseigneur le Duc par chascun an, sans viande rostie. Il plaira à la Chambre de descharger le devoir ainsy qu'elle jugera à propos. Le dit hommage et devoir n'ont point estes faictes depuis le 11 oct. 1476."

(Bulletin de la Société archéologique et historique de la *Charente* de 1905-1906, p. 254.)

¹⁴ Elle fut marraine de la cloche de l'église de La *Rochette*, bénite le 7 octobre 1722. Son nom figure sur l'inscription de cette cloche que l'on voit encore. Les *Frottier-Tizon* étaient originaires de *Torsac de Jauldes*. En 1728, nous trouvons le mariage d'une *Magdeleine Frottier-Tizon*, de *Torsac de Jauldes*, avec un *Pierre Fureau*, sieur des *Fontnelles* de *Treillis de Jauldes*, venu avec son père de La *Rochette*, et en 1733 le mariage de *Marie Frottier-Tizon* de *Torsac de Jauldes* avec *Jean Bouniceau* de *Saint-Amant-de-Boixe*. Le hameau de *Torsac de Jauldes* a disparu depuis la fin du XVIII^e siècle. Il s'étendait entre le *Grand-Cherves* et *Magnac*. (Cf. Le R. P. *Jean-Baptiste*, de la *Brosse*, par *Alexandre Chambre*, curé de *Jauldes*. Imprimerie de *Montligeon (Orne)* 1904, pp. 45, 86, 87, 89.)

Madeleine Rouisselet, veuve de messire *Clément Frotier-Tizon*, sgr de La *Rochette*, testa en 1756. Elle légua divers sommes aux pauvres de La *Rochette*, aux Carmes du faubourg *Lhoumeau* à *Angoulême* et au curé de la *Rochette*, ces deux derniers à charge de messes. Elle disposait du reste de ses biens en faveur de demoiselle *Charlotte Justine Adélaïde de Briconnet*, sa petite nièce, fille de dame *Jeanne-Marie-Thérèse Griffon* de la *Richardière* et de son frère *Pierre de Briconnet*, écuyer, sieur de *Bramefons*. (Minutes de C. *Renaud*, notaire à *Agris*, année 1756. — Archives départementales *Charente*. E. -790.)

Là se termine la ligne directe des *Frottier Tizon* Seig^r de la *Rochette*, le dit *Clément* étant mort sans lignée¹⁵ lequel *Clément* et la ditte *Magd^{me} Rousselet* son épouse, avoient longtems avant leur décès, vandu et transporté le fief de la Seigneurie de la *Rochette*¹⁶ à deffunt M^r *Alexandre* de *Paris*¹⁷ de la ville d'*Ang^{me}* sous une pension alimentaire et à la charge de payer toutes les dettes... ce qui a fait que sa ligne collatérale a été privée de leur succession.



Ligne Collatérale des *Frottier Tizon* de La *Rochette*

Nota que du mariage de *Clément Frottier Tizon* et de dame *Antoinette Catrix*, il en vint *Roch Frottier Tizon* leur fils aîné, comme il est dit a l'article du 3^{me} contrac de l'autre part et *Gaspard Frottier Tizon* Ecu^r et chevalier de la *Rochette*, Ce chevalier contracta mariage avec dam^{le} *Françoise Mouton* le 27 May 1706. Reçu par *Gervais*, no^{re} Royal héréditaire.

De ce mariage vinrent *François* et *Jean Frottier Tizon* Ecu^{rs}.

Jean, contracta mariage avec dam^{le} *Marie Fureau* le 11 mars 1741. Signée *Pallissière*¹⁸.

De ce mariage sont nés *Daniel* et *François Frottier Tizon* Ecu^r et les deux existant de la lignée collatérale des *Frottier Tizon* de la *Rochette*, Diocèze et province d'*Angoumois*.

La présente généalogie a été fidellem^t tirée des livrés et contrats originaux par le S^r *Jordain*¹⁹, {curé de La *Rochette* qui les at entremains, en ayant été chargé par M^r Le Procureur du Roy du Présidial d'*Ang^{me}* en 1757 auprès le décès de M^r *Alexandre* de *Paris* alors Seig^r de la *Rochette*, lesquels avoient restés chez luy jusques à lors pour être remis aux dits *Daniel* et *François*, lors de leur majorité. Comme letirs appartenans de droit par la succession qui les établit incontestablem^t descendant de M^{rs} *Frottier* de la *Messelière* et par aliénée de M^{rs} *Tizon* Seigneurs de la *Rochette* dont la tradition confirmée par notre coutume d'*Angoumois*, luy donne cette qualification.

¹⁵ La famille des de La *Rochette* s'est éteinte en 1734. (*Chambre*, op. cit., p. 45, en" note).

¹⁶ Ce fief et château de La *Rochette*, comme on le voit plus loin, est passé à M. de *Paris*, puis aux de la *Garellie*. Le château est devenu, le 25 janvier 1.819, la propriété des *Guitard* de *Ribérolle*, par la constitution d'une rente viagère payée aux demoiselles de La *Garellie*.

Ce petit château de La *Rochette* porte les traces de diverses époques et n'a jamais été complètement terminé. (Test un bâtiment carré, bâti dans son ensemble au XVIII^e siècle, probablement par M. de *Paris*. Il est flanqué de quatre tourelles aux angles. Il est actuellement la propriété de Madame la Comtesse de *Causans*, née *Suzanne* de *Ribérolle*, qui habite le château de *Ribérolle*, commune de *Rivières*.)

Madame la Baronne de *Ribérolle* possède une petite cloche, provenant de l'oratoire de ce château, qui porte l'inscription:

"F. de *Vassoigne*. F. de la *Plase*. 1624", puis une croix fleurdelysée.

Ce château de La *Rochette* mérite qu'on rappelle aussi un souvenir historique qui s'y rattache. En 1660, il donna l'hospitalité à la suite de l'Infante *Marie-Thérèse* qui se rendait en *France* pour épouser le roi *Louis XIV*. Tandis que sa suite était logée à La *Rochette*, la royale fiancée fut logée au château de La *Rochevoucauld* (*Cl. Gaugué*, La *Charente* monumentale illustrée. Tome I^{er}, p. 287; *J. Martin-Buchey*, Géographie historique et communale de la *Charente*, Tome I^{er}, p. 494).

¹⁷ Vieille famille qui s'est maintenue dans les charges municipales d'*Angoulême* de 1510 à 1653. Cinq de ses membres ont été maires. Cet *Alexandre* de *Paris* dont il est ici question s'est marié avec *Marguerite-Madeleine Nadaud*. Il est mort sans enfants. C'est en 1755 que fut passée une donation entre vifs par laquelle *Clément Frotier-Tizon*, chevalier, seigneur de La *Rochette* et *Madeleine Rousselet*, son épouse, faisaient abandon à *Alexandre* de *Paris*, chevalier, seigneur du *Courret*, et à *Marguerite-Mélanie Nadaud*, son épouse, de tous leurs biens, meubles et immeubles, à la condition qu'ils jouiront, leur vie durant, du revenu de là dite seigneurie de la *Rochette* et du logis du dit lieu, à l'exception seulement de deux chambres hautes et d'une écurie réservées aux sieur et dame de *Paris*. (Inventaire sommaire des archives départementales de la *Charente*. P. 117. E. 362.

Fonds de *Paris*)

¹⁸ *Pierre Pallissière* qui fut curé de La *Rochette* du 27 avril 1706 à Janvier 1742. (*Nanglard*, Pouillé historique du diocèse, d'*Angoulême*, Tome II, p. 290).

¹⁹ L'abbé *Nanglard* (l. cit.) l'appelle *Elie Jourdain*. Il fut curé du 27 mai 1746 au 16 mars 1783 et mourut le 14 octobre 1701.

Paute, Jambe, et Tizon

De l'*Angoumois*, sont les plus anciennes Maisons²⁰.

Cette généalogie a été envoyée le 4 mars 1769 à M^r le Comte de la *Messelière*, maréchal des camps et armées du Roy, pour luy prouver et à toute sa famille que *Daniel* et *François* tous deux frères sont vraiment descendans des *Frottier Tizon* Seig^r de la *Rochette*.

Nota:

- ²¹ Les S^r *Daniel* et *François* tous fils de *Jean Frottier* et dame *Marie Fureau* les seuls qui avoient restés de la ligne collatérale sont décédés. *Daniel* l'ainé avoit pris le parti des armes et par le moyen de M^r le Comte de la *Messelière*, Maréchal des Camps et armées du Roy et du marquis de la *Caute* aussi Maréchal des Camps fut employé dans le régiment des Colonies de l'*Lisle de France* en 1768. Il arriva au grade de premier lieutenant des grenadiers lorsque en 1778, il fut détaché pour entrer dans la flote de M^r *Déternay* dans *Linde* où il est mort dans le mois d'août 1783. Suivant la lettre du S^r *Argieux* l'ainé au *Port Louis Isle de France* le 18 août 1783, attachée et que l'on trouvera au nombre des papiers qui sont dans la Casette pour servir en tems que besoin sera.

- ²² On joint icy l'extrait de baptême des demoiselles que défunt *François Frottier* S^r de la *Borderie* a laissé à dem^{lle} *Anne Fureau* son épouse²³.

Du 8 8bre 1772 est née au village des *Pitres*, paroisse de la *Rochette*, et a été baptisée le lendemain *Louise Frottier* et de *Anne Fureau*. Parrein: *Pierre Fureau* et d^{elle} *Louise Fureau*.

Du 25 Xbre 1776 est née *Marie* et baptisée le même jour. Parrein: *Georges Bordet* et *Marguerite Lafaye*.

Nota — Le 4 Mars 1784, j'ay remis à Mad^{me} *Frottier* de la *Borderie*, veuve de *François Frottier Tizon* tous les titres en cinq contrats et généalogies qui établissent leur noblesse, comme appartenant à ses deux filles, et m'a donné une décharge et quittance bonne et valable.



²⁰ On connaît ce vieux dicton. Mais ce qui en fait ici l'intérêt c'est sa petite variante. La formule courante était:
Paulte, Chambres et Tison

En *Angoumois* bonne Maison.

ce que le peuple jouant sur les mots, traduisait:

"pot de chambre et tison".

Eugène Castaigne (Entrées solennelles de la Ville d'*Angoulême*. 1856. p. 65, note 5), qui relate cette formule, ajoute plus loin en appendice, p. 146:

"Le père *Henestrier*, dans ses Recherches sur le Blason (*Paris* 1673, in-12 p. 88) et d'après lui, quelques autres écrivains donnent à ce vieux dicton la forme suivante, trop peu concise:

"*Paultes, Chambres et Tisons*

Sont d'*Angoulême* les anciennes maisons".

Comme on le voit, la formule que nous trouvons ici dans cette généalogie des *Tizon-Frottier* de La *Rochette* est intéressante comme nouvelle variante complétant celle de M. *Menestrier*, en ce sens qu'elle parle d'*Angoumois* au lieu d'*Angoulême* et qu'à la place de la formule trop peu concise en effet au dire de M. *Castaigne*, "bonne maison", elle met "les plus anciennes maisons". Notons aussi que le curé de La *Rochette* met *Jambes*, au lieu de *Chambes*.

²¹ Ce qui suit est écrit en marge. C'est la même écriture, mais l'encre est moins jaunie. Cela a été écrit très certainement postérieurement.

²² Ce qui suit est écrit toujours de la même main, mais avec une encre encore plus noire et cela fait suite à l'alinéa précédent, commençant par ces mots:

"Cette généalogie a été envoyée le 4 mars 1769".

²³ Il y avait déjà parenté entre les *Fureau* et les *Frottier-Tizon* de La *Borderie*. *Marie Fureau* née le 29 septembre 1735, fille de *Pierre*, seigneur de la *Fontenelle* — alias des *Fontenelles* (voir plus haut, note 14) — et de *Marie Frottier-Tizon* de la *Borderie*, épousa à La *Rochette*, le 17 février 1778, *Jean Machenaud*, seigneur de *Beauchamp* garde des eaux et forêts de la paroisse de Brie-La-Rochefoucauld. Armes: d'argent au chevron de génies accompagné de 5 canards de sable posés 2 et 1 (Dict. historique et généalogique des familles du *Poitou* par M. *Beauchet*, Tome III, fascicule IV, notice *Fureau*).